

Initiatives ministérielles

Le député a-t-il consulté la Commission des transports des provinces de l'Atlantique? Appuie-t-il sa suggestion de compensations en remplacement du tarif? Peut-être pourrions-nous prendre des mesures positives dans ce sens après l'adoption du projet de loi. Si l'opposition ne fait que s'opposer au projet de loi, nous ne savons pas où nous aboutirons. Je demande au député de se tourner vers l'avenir pour que nous puissions régler certains des problèmes et non pas injecter continuellement de l'argent dans la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

Pourquoi les députés d'en face veulent-ils continuer d'injecter de l'argent dans le CN lorsqu'ils pourraient plutôt aider les agriculteurs, les exploitants de silos et bien d'autres gens?

M. Leblanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord mentionner, pour l'édification du député, que j'ai parlé ce matin avec des responsables de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique à propos de ce projet de loi.

Que je sache, ils ne sont pas en faveur de la suppression du programme du tarif de l'Est, surtout lorsqu'on ne les a même pas consultés sur la nature de leur proposition. Ils se plaignent de n'avoir jamais reçu de réponse à une suggestion utile qu'ils auraient faite au gouvernement. Ni le ministre de l'Agriculture ni le vice-premier ministre n'ont eu la courtoisie de leur répondre.

Quant à la proposition du député, soit que nous adoptions une attitude plus positive et que nous allions de l'avant, que cette subvention a été éliminée et que nous devons nous incliner, je me permets de ne pas partager cet avis. La Chambre des communes a été saisie de ce projet de loi. En ayant eu l'arrogance de supprimer une subvention statutaire avant qu'elle ne soit présentée au Parlement, le gouvernement s'est rendu coupable d'outrage au Parlement. Il n'est pas du tout question pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, de tolérer ce genre d'action qui foule aux pieds les droits de tous les députés.

Avec un tel raisonnement, nous devrions peut-être acquiescer à l'adoption de la taxe sur les produits et services, à laquelle s'opposent énergiquement 80 p. 100 des Canadiens et à laquelle nous avons fait et continuerons de faire énergiquement opposition.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je voudrais seulement féliciter mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso pour son excellent discours.

Je voudrais lui demander s'il estime que le gouvernement, dans ce projet de loi, cherche à réduire le déficit en visant certaines gens, en particulier les Canadiens de l'Atlantique. On semble viser les personnes âgées, les chômeurs, les étudiants, les anciens combattants, les personnes qui ont besoin de garderies, les agriculteurs et certainement les pêcheurs. Je me demande si vous pourriez vous poser avec moi la question de savoir si ces personnes devraient être le plus durement frappées, si elles peuvent supporter de tels coups.

• (1340)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Restigouche a posé toute une série de questions, mais vous disposez d'une minute pour essayer de réfuter ses arguments ou de lui répondre.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je serai bref. Ce projet de loi vise avant tout la collectivité agricole du Canada atlantique qui va faire face à une hausse des coûts à la suite de cette mesure et qui devra répercuter ces coûts si elle ne veut pas aggraver encore les difficultés par rapport aux autres régions de notre pays qu'elle éprouve déjà. C'est une collectivité qui est menacée. Ce projet de loi dit aussi que lorsqu'il s'agit d'expédier les céréales pour l'exportation ou de prendre part à cette activité, les Canadiens de l'Atlantique n'ont aucun rôle à jouer. Il dresse une partie du pays contre l'autre et, comme c'est souvent le cas, c'est le Canada atlantique qui est perdant.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. La parole est au député de Regina—Lumsden. Mais, avant qu'il n'entame le débat, je voudrais en profiter pour le féliciter à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire et, naturellement, de ses 22 ans au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Je vous remercie bien sincèrement, monsieur le Président, et . . . ne commencez pas encore à calculer mon temps de parole, je vous prie! Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir signalé à la chambre que c'est aujourd'hui mon soixante-cinquième anniversaire de naissance et je remercie mes collègues de leurs applaudissements. J'ai beau ne pas en avoir l'air, j'en ai la chanson. Le seul ennui, c'est que le ministre des Finances va récupérer la pension de sécurité de la vieillesse à laquelle j'ai pourtant contribué pendant toute ma vie active. Et que je toucherai à compter de demain. Mais c'est là un autre combat.

Pendant plus d'un siècle, le Canada a bénéficié d'une série de programmes d'aide aux transports qui tenaient compte de la géographie de notre pays, des distances, du climat et du lieu où habitaient nos producteurs de denrées alimentaires. C'est ainsi que l'ouest du Canada a bénéficié de taux statutaires pour le transport des grains,